# Envoi de documents depuis l'extranet

Bienvenue sur WebAGA





Le partenaire qui compte Vars l'OCA	Choisissez la période	
WebXGA - Page de transfert de documents	Contact	
Msg. concernant	votre clôture du : 31/12/2024 🗸	
Balance	Visualiser / envoyer	]
Liste des documents déjà envoyés : - Balance 2023		Cliquez sur
Attestation FEC	<u>Visualiser / envoyer</u>	«visualiser / envoyer»
Grand livre annuel ou fichier FEC	Visualiser / envoyer	La coche verte signifie que vous avez déià
Relevé bancaire de début d'exercice (1er janvier ou date de début d'activité)	<u>Visualiser / envoyer</u>	envoyé l'élément par
Relevé bancaire de fin d'exercice (31 décembre ou date de cessation d'activité)	<u>Visualiser / envoyer</u>	Textranet
Etat de rapprochement bancaire de l'année	Visualiser / envoyer	



## **Dossier fiscal depuis l'extranet**

Bienvenue sur WebAGA





#### Le dossier fiscal s'enregistre automatiquement

### Il n'est nécessaire de l'imprimer. Il sera directement accessible aux experts de l'Angiil

Informations	Ce que je transmets vers l'OGA	Ce que l'OGA me propose	Contact D	éconnexion	
<u>Accueil</u> > Questionnaire	e - Angiil				
	an2i	Merci de saisir en ligne ce dossier. Une fois complété, il est directement a Il n'est donc pas utile de l'imprimer ni	accessib de le jc	z la périod	
Le partenaire qui compte Dossier fiscal 2024					
Adhérent n°		Pour votre clôture du :	31/12/2024	~	
Vos coordonnées 31 (à corriger en cas de changement) 31		31/12/2024 31/12/2023			
Adresse professionn	elle :	Adresse personnelle :	31/12/2022		
Téléphone :					
E-Mail :					
	Rappel : vous pouvez saisir e N'hésitez pas à uti ("Nos do	en ligne votre déclaration 2035 dans votre iliser le GUIDE SPECIAL de la DECLARATIO cuments", rubrique : Déclaration 2035).	espace adhérent. N 2035		

Liste des documents à nous adresser sur l'extranet, par mail ou par courrier :

## **VOS IMPRIMÉS FISCAUX**

□ La 2035 COMPLETE : 2035, 2035suite, 2035A et B (et 2035 E si recettes > 152 500 €) sauf si vous la saisissez dans l'extranet.

La 2069 RCI, à compléter pour : le crédit d'impôt formation (si vous avez suivi des formations payantes et non rémunérées en 2023).

🗌 La déclaration 2036 ou le tableau de répartition des frais communs, si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.